



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE



Lycée des Métiers  
Camille CLAUDEL

Optique  
Lunetterie

Accueil - Vente  
Commerce

Gestion  
Administration

Soissons, le 21 juin 2024

**Objet** : Cotisation à la MDL du Lycée Camille Claudel

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté ou va être réinscrit au lycée Camille Claudel. Vous avez la possibilité, à votre appréciation, lors de l'inscription ou de la réinscription, de cotiser à l'association des élèves : La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Camille Claudel.

Le montant de la cotisation pour l'année 2024-2025 est de **10€** (règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la MDL du Lycée Camille Claudel).

Les cotisations permettent d'améliorer la vie des élèves dans l'établissement, soit en organisant des sorties culturelles ou de loisirs, soit pour acheter du matériel à destination du foyer des élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Trésorier de la MDL